

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 26 janvier 2022	N° 2022/03

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-six janvier, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 19 janvier 2022, s'est assemblé à la Tour Aquitaine, Salle Louis Fargues, sous la présidence de Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Monsieur Claude BONNET, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Madame Anne-Eugénie GASPARD, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Guillaume GARRIGUES, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Zeineb LOUNICI.

Etaient absents :

Monsieur Kévin SUBRENAT

Excusés ayant donné procuration :

Madame Maïté CAZAUX ayant donné procuration à Monsieur Claude BONNET

Procurations en cours de séance :

Excusés en cours de séance :

LA SEANCE EST OUVERTE A 16 h

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

31 JAN. 2022

Bureau du Courrier

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 26 janvier 2022	N° 2022/03

**TABLEAU GENERAL DES EFFECTIFS
DE L'EQUIPE DE PREFIGURATION DE LA REGIE**

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la suite des annonces métropolitaines et des décisions du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant notamment création de la Régie de l'Eau, établissement public industriel et commercial, le projet de la Régie nécessite de constituer une équipe dédiée qui s'étoffera jusqu'au démarrage de l'exploitation prévue le 1^{er} janvier 2023.

Par trois délibérations n°2021/05 en date du 1^{er} mars 2021, n°2021/17 en date du 22 septembre 2021 et n°2021/28 en date du 24 novembre 2021, le Conseil d'Administration a approuvé le tableau des effectifs de l'équipe de préfiguration mis à jour au 1^{er} mai 2021 puis 1^{er} octobre 2021 et enfin 1^{er} décembre 2021.

La présente délibération vise à poursuivre le processus de recrutement par la Régie notamment par la publication de nouveaux postes à pourvoir dans le cadre d'un tableau des effectifs actualisé qui constitue la limite haute des recrutements que peut effectuer la Régie, sous réserve des crédits budgétaires alloués lors du vote du budget 2022.

Il est donc proposé d'approuver le tableau des effectifs portant création des 16 postes suivants afin de renforcer l'équipe de préfiguration de la Régie sur les fonctions au regard de la complexité de la mise en place de la régie. Il est à noter que 14 postes correspondent à des postes actuellement vacants à la métropole et chez Suez, qui ne seront pas remplacés par ces établissements, et donc il est proposé de les recruter directement à la Régie pour assurer la continuité d'activité au 1^{er} janvier 2023. Les recrutements seront échelonnés entre le premier et le second semestre 2022.

Les 16 postes à créer sont les suivants :

- 1 poste de Directeur de la Communication
- 1 poste de Directeur Recherche et Innovation
- 1 poste de Directeur des Ressources Humaines Adjoint
- 1 poste de Responsable Foncier et Droit notarial
- 1 poste de transition de projeteur
- 2 postes de transition chefs de projet Travaux
- 6 postes de transition Chargés d'opération Travaux
- 1 poste de transition de Chargé d'Exploitation DECI
- 1 poste de transition Chef de projet SI Junior
- 1 poste de Responsable budgétaire

Par ailleurs, il est rappelé que les emplois proposés dans le cadre des projets de la Régie ont un caractère nécessairement évolutif. Les missions à confier et les profils recherchés seront à adapter au fur et à mesure de la construction des plans d'actions et de l'identification des ressources requises pour les mener à bien.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment son article IV.9,

VU la délibération n°2021/28 du 24 novembre 2021 approuvant le tableau général des effectifs au 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'en application des statuts, le Conseil d'administration arrête le tableau général des effectifs,
- Que les projets de la Régie nécessitent de compléter l'équipe dédiée déjà en place par la création de 2 postes et la modification de l'intitulé de poste,
- Qu'il convient de procéder à la déclaration de vacance de poste et au recrutement des emplois identifiés au tableau général des effectifs dans la limite du cadre budgétaire voté au titre de l'année 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création de 16 postes ayant pour mission de contribuer et de participer à la mise en œuvre des volets des plans d'action qui seront portés par la Régie,

Article 2 : D'approuver le tableau général des effectifs de la Régie au 1^{er} février 2022, ci annexé et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022,

Article 3 : D'abroger la délibération n°2021/28 du 24 novembre 2021,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Directeur à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Tableau général des effectifs de la Régie (mise à jour au 1^{er} février 2022)

Postes à temps complet	Nombre total	Agents publics	Cadres	Techniciens / Agents de maîtrise	Employés / Ouvriers
Directeur de la Régie	1	1			
Agent comptable	1	1			
Directeur Adjoint de la Régie	1		1		
Directeur des Systèmes d'Information	1		1		
Responsable architecture, data et sécurité	1		1		
Directeur Adjoint des Systèmes d'Information	1		1		
Directeur des Ressources Humaines	1		1		
Comptables	2			2	
Acheteurs	4		3	1	
Adjoint Responsable Exploitation	1		1		
Chefs de Projet SI	3		3		
Techniciens Support Informatique	2			2	
Ingénieurs Informatiques	3		3		
Responsables Informatiques	3		3		
Responsable des RH	1		1		
Chargé(e) des RH	3			3	
Assistant administratif	1				1
Cadres intermédiaires sur fonctions support RH	2		1	1	
Gestionnaire du Personnel	1			1	
Directeur de la communication *	1		1		
Directeur Recherche et Innovation *	1		1		
Directeur des Ressources Humaines Adjoint *	1		1		
Juriste droit notarial *	1		1		
Projeteur *	1			1	
Chef de projet Travaux *	2		2		
Chargé(e) d'opération Travaux *	6			6	
Chargé d'Exploitation DECI *	1			1	
Chef de projet SI Junior *	1		1		
Responsable Budgétaire *	1		1		
TOTAL	49	2	28	18	1

* création de postes

** modification d'intitulé

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Fait et délibéré le 26 janvier 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p> <p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>Pour expédition conforme, La Présidente,</p>  <p>Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie</p>
--	---